

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° n° 1149 bis du 4 novembre 1939 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances

n° 1149

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
4 novembre 1939

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1939

Date du numéro  
30 novembre 1939

## VISAS

L'É Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicaole à la colonie par décret 18 juin 1884

**Vu**le radiogramme-circulaire ministériel 16 du à novembre 1939

**Vu**le radiogramme ministériel n° 401 du » novembre 1939

## TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Sont promulgues à la Cote francaise des Somalis et dépendances L° Le décret du 9 septembre 1939 relitit AUX avoires à l'étranger; 2° Le decret du 4 octobre 1939 modifiant le décret du 9 septembre 1939 relatif aux avoires à l'étranger; 3 Le décret du 19 octobre 1939 rendant applicables aux colonies les dispositions du décret du 1° septembre 1959 répriman les publications et les informations susceptibles d'exercer une influence fâcheuse sur l'esprit de l'armée et de la population.

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de a colonie apres avoir donné lieu des mesures de publicité extraordinaires.

hubert deschamps